

Ministry of the  
Attorney General

Ministère du  
Procureur général

Pour diffusion immédiate  
Le 18 décembre 2006

## **LE GOUVERNEMENT MCGUINTY ACCROÎT L'INVESTISSEMENT DANS LES SERVICES COMMUNAUTAIRES POUR LES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS**

*Les demandes de subvention de groupes communautaires  
sont maintenant acceptées pour 2007-2008*

TORONTO — Le gouvernement McGuinty invite les organismes communautaires à présenter une demande de subvention en 2007-2008 pour aider les victimes d'actes criminels, a annoncé, aujourd'hui, le procureur général Michael Bryant.

« Les victimes d'actes criminels ont besoin de services communautaires de haute qualité qui les guideront sur la voie de la guérison », a expliqué M. Bryant. « C'est pourquoi, nous investissons dans des projets locaux qui placeront les fonds là où ils seront les plus utiles. Notre gouvernement aura plus investi dans les services aux victimes en quatre ans que le gouvernement précédent en huit ans. »

Les demandes de subvention au Programme de subventions aux collectivités sont acceptées jusqu'au 15 février 2007. Les organismes admissibles (dont plus de 4 000 vont être directement avisés du processus de demande de subvention) sont notamment les organismes à but non lucratif, constitués en personne morale, dont les organismes communautaires, les Premières nations, les services de police, les écoles et universités, les établissements de soins de santé et les municipalités.

En 2007-2008, le gouvernement mettra l'accent sur des projets qui aident les victimes de crimes haineux, de violence conjugale et d'agression sexuelle, les enfants et adolescents victimes, dont les enfants victimes de violence et d'exploitation sexuelles, ainsi que d'autres groupes de victimes mal desservis ou pas du tout desservis. Les projets admissibles seront ceux qui répondent aux besoins des victimes d'une façon innovante et qui combleront les lacunes des services. Cette année, des initiatives interrégionales seront admissibles. La durée des projets ne doit pas dépasser une année.

Les membres du public et de l'Office des affaires des victimes d'actes criminels intéressés ont été invités à siéger à des comités régionaux d'examen, qui examineront les projets et recommanderont ceux qui méritent d'être financés.

« Je suis honorée que l'Office des affaires des victimes d'actes criminels participera, cette année encore, à la sélection des excellents projets qui sont financés par le biais de ce processus remarquable », a fait observer Ruth Campbell, présidente de l'Office des affaires des victimes d'actes criminels. « Ces services apportent une aide précieuse aux victimes d'actes criminels. »

« En faisant participer les membres de la collectivité et de l'Office des affaires des victimes d'actes criminels à la sélection des propositions, nous voulons nous assurer que les projets offriront des services exceptionnels aux victimes d'actes criminels », a ajouté M. Bryant. « Nous sommes déterminés à faire réellement participer les collectivités à l'élaboration de services locaux qui comblent les lacunes existantes et proposent des solutions innovantes et efficaces. »

Dans le cadre du Programme de subventions aux collectivités de 2006-2007, 68 organismes communautaires ont reçu au total 6 millions de dollars pour financer des services aux victimes.

Ce financement est le dernier exemple de l'approche suivie par le gouvernement qui se range du côté des victimes d'actes criminels de l'Ontario. Autres initiatives entreprises :

- Mise en œuvre d'une vaste stratégie provinciale, en cinq volets, d'un budget de 5 millions de dollars, visant à lutter contre la pédopornographie sur Internet et la cyberprédation.
- Investissement de 2 millions de dollars, cette année, pour accroître le soutien accordé aux organismes communautaires qui offrent un abri et des services de counseling aux femmes et aux enfants qui fuient la violence dans leur foyer. Cette augmentation de deux pour cent porte à près de 118 millions de dollars l'aide annuelle octroyée aux abris.
- Création du Groupe de travail communautaire pour la lutte contre les crimes haineux ayant pour mandat de recommander des moyens d'améliorer les services aux victimes de crimes haineux et de réduire la victimisation.

Pour des renseignements sur l'admissibilité ou la demande de financement, visitez le site Web du ministère, à

<http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/about/vw/grants/default.asp>.

- 30 -

Renseignements :

Greg Crone  
Bureau du ministre  
416 326-1785

Valérie Hopper  
Direction des communications  
416 326-2202

*Available in English*

[www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca](http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca)